

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	12
- votants	13
- absents	1

Date de convocation :

10 novembre 2022

Date d'affichage :

10 novembre 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	1
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 005-210501458-20221116-099_2022-DE

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du mercredi 16 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL.

Absente et représentée : Josiane ARNOUX.

Isabelle De Colombel est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°099/2022 : OUVERTURE DE LA PATINOIRE

Au regard de la hausse des coûts de l'énergie, et des projections budgétaires réalisées qui prévoient un déficit très conséquent, l'équipe municipale a d'abord envisagé de ne pas ouvrir la patinoire pour la saison 2022/2023.

Une réunion publique a été organisée le 24 octobre afin d'expliquer la situation à la population.

- ↳ **Considérant** l'implication de la population,
- ↳ **Considérant** les différentes mesures d'économie à mettre en œuvre, notamment :
 - l'arrêt du système de réfrigération en janvier,
 - l'adaptation des jours et heures d'ouverture,
 - l'embauche d'une seule personne, aidée à l'accueil par un bénévole.
- ↳ **Sous réserve** d'obtenir une offre d'électricité d'un montant maximal de 1 200€ le mégawattheure comme prévu dans le budget prévisionnel de fonctionnement,
- ↳ **Sous réserve** du versement des dons et partenariat pour un montant de 20 000€ au plus tard le 5 décembre 2022,

Le Maire propose d'ouvrir la patinoire à compter de la fin de son installation, qui débutera le 21 novembre, et jusqu'au 26 février 2023. Il précise qu'en janvier, du fait de l'arrêt du système de réfrigération, la patinoire ne fonctionnera que si les conditions le permettent.

Le Conseil municipal délibère et décide :

- ↳ Que la patinoire ouvrira dès la fin de son installation et jusqu'au 26 février 2023 dans les conditions suivantes :
 - L'offre d'électricité ne devra pas excéder un prix de 1 200€ le mégawattheure,
 - Les dons et partenariats devront parvenir à la mairie au plus tard le 5 décembre prochain,
 - Le système de réfrigération ne fonctionnera pas en janvier, la patinoire pourra être utilisée au regard de l'état de la glace,
 - Une hausse des tarifs sera étudiée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

21 NOV. 2022

